



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ
DE FOURNITURES DE DENRÉES
ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE DE
VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE
POCHE EN HAUTE-SAVOIE (74) - LOT 5 :
PRODUITS SURGELES NE PRESENTANT PAS
DE SIGNES OFFICIELS DE QUALITE ET
D'ORIGINE, PASSE AVEC LA SOCIETE SYSCO**

**DÉCISION N° DM-25-109
EN DATE DU 16 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-202 du 04 juin 2021 de signer le marché de fournitures de denrées alimentaires pour le centre de vacances Les Primevères à Habère Poche en Haute-Savoie (74) (lot n°5) avec la société SYSCO (notifié le 02/07/2021) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 avril 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'augmenter le montant maximum annuel du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SYSCO, sise 520 Route de Pringy – BP 8 – Argonay – 74371 PRINGY, représentée par Monsieur Arnaud LETELLIER en qualité de Responsable Marchés Publics, l'acte modificatif n°1 du marché de fournitures de denrées alimentaires pour le centre de vacances Les Primevères à Habère Poche en Haute-Savoie (74) - Lot n°5 : Produits surgelés ne présentant pas de signes officiels de qualité et d'origine.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

- Montant maximum annuel initial : 10 000 € HT
- Nouveau montant maximum annuel : 25 000 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP